

MAIRIE

DU



FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers :**

- en exercice : 11
- présents : 06
- votants : 08

L'an deux mil vingt un, le vingt-six mars à 18 heures,  
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session  
ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

**Date de convocation :** 19/03/2021

**Présents :** Mrs PESCE A., HONNORAT J. et Mmes ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M., OBRADOS A..

**Absents :** Mrs DROGOUL- SPANU D. qui a donné procuration à PESCE A., PELLEGRIN J. qui a donné procuration à BONNETTY M., JACOMET M., FAY E.P. et LESBROS JM..

**Objet:** FRAT 1250/ 2021  
« Déplacement conduite principale d'eau  
des Adoux au bassin »

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité d'envisager le déplacement de la conduite principale d'eau qui relie Les Adoux au bassin d'alimentation d'eau potable communal, pour 2 raisons :

1. *les services techniques du Département ont fait part du projet de réhabilitation des parapets et en particulier ceux du pont de Valino sur un desquels la conduite est amarrée ; par conséquent la conduite posée sur le pont en encorbellement doit être enlevée définitivement.*
2. *Monsieur DOZOL André, propriétaire de la parcelle où la conduite est enterrée souhaite agrandir sa bergerie et donc construire sur l'emplacement de la conduite, il demande par conséquent à ce qu'elle soit déplacée.*

Il propose à cet effet un devis de travaux d'un montant HT de **21 630.00€** et émet l'idée d'une demande de financement à la Région dans le cadre d'un FRAT 1250 à hauteur de **12 000€**.

Conscient de la nécessité de ces travaux pour les deux raisons évoquées par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents est favorable à la réalisation de ce projet, au devis présenté ainsi qu'à la demande de financement dans le cadre du FRAT 1250 ; il confère tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour suivre cette réalisation ainsi que pour signer toutes pièces s'y afférent et déposer la demande de financement auprès de la Région.

**Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus**

RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/03/2021 004-210400909-20210326-DE_2021_013-DE

